



Analyse de l'avis délibéré de l'Autorité Environnementale (Ae) sur le programme de rééquilibrage du lit de la Loire en amont de Nantes 44-49 – Cadrage préalable.

Observations du CLD

Le document de recadrage restitue convenablement l'historique du projet, hormis les causes de perturbations du fleuve qui ne seraient dus qu'aux "usages".

** L'Ae mésestime la politique d'aménagement arbitraire du fleuve dictée par le port Autonome Nantes St Nazaire et les lobbies du sable ayant entraîné des dragages démesurés : les conséquences étaient pourtant prévisibles et dénoncées dès 1978 par les associations environnementales... L'État n'a pas joué alors son rôle pour la préservation du bien commun par complaisance ou passivité, ce qui implique un devoir de réparation pour rétablir tant que possible les fonctionnalités écologiques et les usages traditionnels compatibles...*

Les objectifs du programme et les enjeux sont bien identifiés. L'Ae recommande avec pertinence de retracer le long cheminement ayant abouti à la stratégie actuelle pour la compréhension et l'acceptation du programme de rééquilibrage.

L'Ae demande que les interventions de l'estuaire aval (non définies à ce jour) soient en cohérence avec les actions amont et fassent l'objet d'une présentation.

** Il s'agit à notre avis d'une véritable opportunité pour relancer les expérimentations projetées (recréation de vasières) et reconnections d'annexes.*

Pour les seuils du Fresne, l'Ae recommande d'engager une réflexion pour une solution moins intrusive et plus pérenne.

** Nous demandons que soit étudiée une nouvelle expérimentation intégrée à l'hydrologie du fleuve et adaptable à d'autres sites pour combler le fond de l'incision et favoriser une alimentation fonctionnelle de bras secondaires.*

Pour le site de Bellevue, l'Ae s'interroge sur l'opportunité de l'aménagement et sa localisation.

** Il faut rappeler le rôle emblématique qu'a joué ce seuil pendant les siècles précédents, marquant pour les marinières la limite entre la Loire fluviale et maritime, et sa situation stratégique pour la régulation de la pente juste avant le surcreusement du chenal de Nantes. Pour répondre aux objectifs de relèvement de la ligne d'eau amont, il convient donc de souligner la nécessité de ce "garde-fou" par rapport au surcreusement aval dont la modification n'est pas à l'ordre du jour, le projet stratégique du GPMNSN étant de maintenir les cotes de navigation actuelles... Face à ces stratégies contradictoires, comme le propose l'Ae, nous pensons qu'il est également opportun de s'interroger sur la justification de maintenir une telle cote dans le chenal de Nantes pour le devenir de la navigation estuarienne et du patrimoine naturel.*

Nous avons également noté les différentes nécessités suivantes pour éviter des blocages éventuels :

- la présentation globale du projet dans l'étude d'impact avec une grille d'incidences comprenant les différentes phases du programme, les annexes concernées, l'estuaire aval...
- une interrogation sur les effets à plus long terme, le suivi des ouvrages pour maintenir leurs fonctionnalités, leur adaptabilité...
- la démarche transparente pour expliquer le long cheminement du projet, les effets négatifs éventuels à mettre en correspondance avec les effets positifs...
- la garantie de ne pas augmenter les risques liés aux crues exceptionnelles et à l'écoulement des eaux...
- l'évaluation des incidences du réchauffement climatique et de l'élévation du niveau marin...
- la conservation des habitats et des espèces patrimoniales...

** A l'intention du CNPN (Conseil National de Protection de la Nature), nous pensons qu'il faut beaucoup plus souligner les effets positifs attendus par les actions de rééquilibrage qui bénéficieront à l'ensemble de la biodiversité. D'autant plus que la présence d'habitats et d'espèces qui ont conduit à la définition des zones Natura 2000 a fortement évolué depuis la chute de la ligne d'eau et l'assèchement de la vallée (bon nombre d'habitats ont disparu, beaucoup d'espèces patrimoniales se sont raréfiées). L'Ae ne prend pas suffisamment en compte cette situation critique que seul un rééquilibrage hydraulique permettra d'améliorer, d'où la priorité du relèvement de la ligne d'eau qui doit être plus ambitieux à moyen terme dans le programme projeté et ses évolutions...*

Ces observations sont émises dans un esprit constructif et le souci de prévenir des blocages susceptibles de ralentir la mise en œuvre du programme de rééquilibrage. L'Ae ne semble pas avoir pris la mesure de l'ampleur de la catastrophe écologique et humaine qui perdure depuis les années 1970. Les effets de l'incision du chenal accentuent encore aujourd'hui la dégradation écologique de la vallée. Pour préserver le patrimoine de demain, le CLD souhaite donc que l'inversion de la tendance soit effective dans les plus brefs délais.